

**PROCLAMATION DES RESULTATS
DES SCRUTINS DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2019 RELATIFS AU
RENOUVELLEMENT COMPLET DES COLLEGES DES USAGERS APPELES A SIEGER
AU SEIN DES CONSEILS CENTRAUX DE L'UNIVERSITÉ PARIS 13**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

-ooOoo-

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS 13

- Vu le code de l'éducation notamment ses articles D719-1 à D719-40 ;
- Vu les statuts de l'université Paris 13 modifiés ;
- Vu l'arrêté électoral et la circulaire du 14 octobre 2019 ;
- Vu les procès-verbaux des opérations électorales établis le 27 novembre 2019.

PROCLAME

**COMPTABILISATION DES VOIX ET ATTRIBUTION DES SIEGES DU COLLEGE DES USAGERS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Article 1

Nombre d'électeurs inscrits	20841
Nombre d'émargements	3704
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	3701
Nombre de bulletins nuls	91
Nombre de bulletins blancs	11

	3610
	6
	602

Article 2 : les listes candidates ont obtenu dans chacun des bureaux de vote les résultats suivants :

	Nombre d'électeurs	UNEF, la DREAM et associations étudiantes	Bouge ta Fac	La Confédération étudiante avec Trait d'union	Qualité de la formation et de la recherche étudiante	UNI : Tu votes UNI, t'as tout compris !	Nombre de bulletins Blancs	Nombre de bulletins Nuls	Nombre de votes valablement exprimés	Nombre d'enveloppes	Nombre d'émargements	Taux de participation
Bureau de vote UFR-DSPS	2006	281	13	100	5	15	0	14	414	429	429	21%
Bureau de vote UFR-LLSHS	3024	341	18	52	17	12	0	7	440	446	446	15%
Bureau de vote Institut Galilée	2878	356	6	28	14	14	5	9	418	432	432	15%
Bureau de vote IUT Saint-Denis	1500	267	4	9	13	3	0	0	296	296	296	20%
Bureau de vote IUT Villetaneuse	1549	301	39	35	8	46	0	7	429	436	436	28%
Bureau de vote UFR SMBH	6794	113	740	18	10	34	0	35	915	939	940	14%
Bureau de vote UFR Sciences Communication	775	103	5	10	5	1	0	3	124	127	127	16%
Bureau de vote UFR Sc Eco-gestion	1190	216	3	33	2	15	6	10	269	285	287	24%
Bureau de vote IUT la Plaine	126	40	4	3	5	1	0	1	53	54	54	43%
Bureau de vote IUT Bobigny	698	158	63	4	3	6	0	5	234	239	239	34%
Bureau de vote site d'Argenteuil	301	5	11	0	2	0	0	0	18	18	18	6%
Total:	20841	2181	906	292	84	147	11	91	3610	3701	3704	18%

Article 3 - les listes candidates ont obtenu après synthèse les résultats suivants :

LISTE(S) CANDIDATE(S)	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges obtenus
<p><u>UNEF UEAF DREAM et associations étudiantes : Ensemble pour défendre nos droits et améliorer nos conditions d'études ! Pour le maintien des rattrapages, droit au redoublement et contre l'augmentation des frais d'inscription !</u></p> <p>Soutenue par : BDE Galilée, BDE Villetaneuse, Alpha 13, Alter Nature, Féruf, Fenec, Fédé IUT, Fédé Santé, UGET, CECED, ADEM, AJGF, DIDF Jeunes, Génération solidaire, UESNF, ADEEF, FESSEF, PLUS.</p>	2181	4
<p><u>Bouge Ta Fac</u></p> <p>Soutenue par : FAGE, ASIB, AESP13, BDE STAPS P13, ANESTAPS, TRIPLES, ANEMF.</p>	906	2
<p><u>La Confédération étudiante avec Trait d'union</u></p> <p>Soutenue par : EMAF et EGAP13</p>	292	0
<p><u>Qualité de la formation et de la recherche étudiante</u></p>	84	0
<p><u>UNI : Tu votes UNI, t'as tout compris !</u></p> <p>Soutenue par : UNI, ACTION IUT, SGEG, CES, AFED, FEEL, UNIVERSITE EMPLOI, STOP LES BLOCAGES, BU NY NIGHT, LA FLLASHS, CAMPUS VERT</p>	147	0

Article 4 : Sont proclamés élus :

LISTE(S) CANDIDATE(S)	Titulaires	Suppléants
<p><u>UNEF UEAF DREAM et associations étudiantes : Ensemble pour défendre nos droits et améliorer nos conditions d'études ! Pour le maintien des rattrapages, droit au redoublement et contre l'augmentation des frais d'inscription !</u></p> <p>Soutenue par : BDE Galilée, BDE Villetaneuse, Alpha 13, Alter Nature, Féruf, Fenec, Fédé IUT, Fédé Santé, UGET, CECED, ADEM, AJGF, DIDF Jeunes, Génération solidaire, UESNF, ADEEF, FESSEF, PLUS.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. BOUZID Mohamed - Mme BENNANI Mona - M. DEHMOUNI Dahmane - Mme CHAPELIER Juliette 	<ul style="list-style-type: none"> - M. LIENARD Adrien - Mme MOKRANI Thininan - M. GLAGLOU Hamza - Mme MILORD Edwine
<p><u>Bouge Ta Fac</u></p> <p>Soutenue par : FAGE, ASIB, AESP13, BDE STAPS P13, ANESTAPS, TRIPLES, ANEMF.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. HALIMI Dov - Mme ESSBAYI Najla Aya 	<ul style="list-style-type: none"> - M. CHAPOTAT Thomas - Mme MAKDOUD Nesrine

Article 5 :

La directrice générale des services est chargée de la publicité et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villetaneuse, le 2 décembre 2019

Le président de l'université Paris 13,

Jean-Pierre ASTRUC

